

03/10/23

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DE LA MENOUA

Site web : <https://commune-fokoue.com>
<https://fb.me/communefokoue>
Email: azdemenou@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

WEST RÉGION

MENOUA DIVISION

BP 02 Fokoué
Tél:+237 699 761 043

DECISION N° 01/R/AC/C.FKE du 2 juin 2023

PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°01/LC/C-FE/SG/CIPM/2023 DU 13 AVRIL 2023 PASSE APRES APPEL D'OFFRES N° 01/AONO/C-FE/SG/CIPM /2023 du 24 JANVIER 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BANDOUM DANS LA COMMUNE DE FOKOUE, DEPARTEMENT DE LA MENOUA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOKOUE

Autorité contractante

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2011/ 408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Internes de passation des Marchés ;
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2011/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu l'Arrêté N°373/CAB/PR du 06 Août 2012 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
Vu la lettre commande N°01/LC/C-FE/SG/CIPM/2023 DU 13 Avril 2023 passée après appel d'offres N° 01/AONO/C-FE/SG/CIPM /2023 du 24 janvier 2023 pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe a l'école publique de Bandoum dans la Commune de Fokoué, département de la Menoua;
Vu le procès-verbal du 29 mai 2023 portant Constat de carence de l'entreprise Ets GDK et Co, attributaire de la lettre commande N°01/LC/C-FE/SG/CIPM/2023 DU 13 Avril 2023 passée après appel d'offres N° 01/AONO/C-FE/SG/CIPM /2023 du 24 janvier 2023 pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Bandoum dans la Commune de Fokoué, département de la Menoua;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : La lettre commande N°01/LC/C-FE/SG/CIPM/2023 DU 13 Avril 2023 passée après appel d'offres N° 01/AONO/C-FE/SG/CIPM /2023 du 24 janvier 2023 pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe a l'école publique de Bandoum dans la Commune de Fokoué, département de la Menoua est pour compter de la date de signature de la présente décision résiliée pour défaillance du soumissionnaire ci-après :

N°	Attributaire défaillant	Montant (TTC) du marché	Délai d'exécution	Date de notification du marché	Taux d'exécution au 29 mai 2023	Taux de consommation des délais au 29 mai 2023
1	ETS GDK et CO, Tel : 677 81 89 75	19 999 999	3 mois	24 mars 2023	0%	72,22%

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication) ✓
- MINMAP/MENOUA
- MINEDUB/MENOUA
- RECEVEUR MUNICIPAL
- PDT CIPM
- INTERESSES
- CHRONO /ARCHIVE

FOKOUE, le

02 JUIN 2023



LE MAIRE,

Adrienne Paule Lamdjio
Fabiano